

Notre position suite aux décisions du Conseil d'Etat à propos des requérants d'asile déboutés

Les Eglises réformée, catholique et la Communauté Israélite de Lausanne (CIL), fidèles à l'enseignement biblique, sont préoccupées du sort des plus faibles de notre société, quelque soit leur nationalité ou religion. Nous sommes donc inquiets de l'avenir des requérants d'asile déboutés.

Nous avons engagé notre autorité morale en participant aux travaux du Groupe d'analyse mis en place par le Conseil d'Etat en janvier 2005 pour trouver des solutions au dossier dit des « 523 » requérants déboutés.

Les Eglises et la CIL disent leur déception et expriment leur désaccord envers les décisions communiquées aujourd'hui. Notre vive réaction est en proportion des attentes que nous avons placées dans les résultats du Groupe d'analyse.

Nous avons toujours condamné le recours aux mesures de contrainte, en particulier à l'égard des « 523 ». Le maintien de ces mesures vide de leur contenu plusieurs propositions reprises aujourd'hui par le Conseil d'Etat. Ainsi, la charte de parrainage stipule explicitement qu'il s'agit des retours volontaires : Comment pourraient-ils l'être sous la menace de mesures de contrainte ? Nous soutenons bien évidemment leur suspension à l'égard des femmes kosovares isolées.

La possibilité d'aide au déménagement et celle de mener à terme une formation en Suisse constituent des décisions positives, bien que d'une portée limitée. Nous sommes particulièrement inquiets du nombre de restrictions liées à l'octroi d'autorisation pour se former.

Dans le but de favoriser un consensus, les Eglises et la CIL ont demandé un avis de droit à Me Nguyen, chargé de cours en droit des étrangers à l'Université de Lausanne. Ce document faisait partie du dossier du Groupe d'analyse remis au Conseil d'Etat. Nous sommes particulièrement déçus que le Conseil d'Etat n'ait pas saisi l'opportunité politique de faire siennes les conclusions de cet avis de droit.

Nous sommes persuadés que la désignation d'une Commission cantonale sur l'asile peut fournir un outil indispensable à la résolution des problèmes rencontrés en matière d'application des lois d'asile. Nous espérons qu'un texte en ce sens sera présenté sans délai au Grand Conseil et nous invitons tous les partis à le soutenir (cf. en annexe).

Placés en face des décisions du Conseil d'Etat, des hommes et des femmes vont se retrouver dans les conditions humaines de plus en plus préoccupantes. Pour les aider, nous mettons en place – en collaboration avec d'autres mouvements - une infrastructure en personnes et refuges en vue d'accueillir celles et ceux qui le demanderont.

Alors que les lois en matière d'immigration et les décisions des autorités fédérales deviennent de plus en plus restrictives, le canton a décidé de les appliquer strictement. Or, nous savons tous que le nombre des personnes touchées par ces mesures va augmenter dramatiquement. Nous espérons donc que les dossiers de requérants déboutés auraient été réglés, d'autant plus qu'ils ne représentent aujourd'hui que 170 personnes demandant un traitement humain, soit une soixantaine de familles.

Nos paroisses continuent d'accompagner concrètement ces personnes.

Nous poursuivons donc nos efforts pour rassembler une coalition réunissant toutes les personnes de bonne volonté au delà des politiques partisans. Il en va ainsi de la confiance des citoyens envers l'Etat et de leur cohésion morale. Les Eglises et la CIL réaffirment leur volonté de maintenir et renforcer le dialogue avec les autorités.

Contact :

Pasteur Antoine Reymond, Conseiller synodal de l'EERV 079 379 84 71

Mgr Rémy Berchier, responsable de l'Eglise catholique dans le canton de Vaud, 026 347 48 50

M. Pierre Ezri, Président de la CIL, 079 455 09 93

M. Jean-Brice Willemin, responsable de l'information, 079 606 36 06